

DÉPARTEMENT  
de la  
**Charente-Maritime**  
e **Rochefort**  
ARRONDISSEMENT  
d  
**Royan**  
CANTON

*Charente no 10.513 Z*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
ROYAN

COMMUNE de

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

27 août 1948

Séance du 48 194

Objet: "Le Souvenir"

48055

NOMBRE  
de  
Conseillers municipaux  
ayant pris part au vote:

DATE  
de l'affichage, à la porte  
de la mairie, du compte  
rendu de la séance:

Le 27 août 1948, le Conseil Municipal de Rochefort s'est assemblé à l'heure ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. G. CNI, Veyssière, Roche-dereux, Prugnaud, Chamboulon, Belle Nikosky, Bujat, Bouquet, Bouquet, Broteau, Chazeaud, Couinil, Chellat, Lemaq, Lefour, Guillaud, Jacquet, Main.

Présents: MM. G. CNI, Veyssière, Roche-dereux, Prugnaud, Chamboulon, Belle Nikosky, Bujat, Bouquet, Bouquet, Broteau, Chazeaud, Couinil, Chellat, Lemaq, Lefour, Guillaud, Jacquet, Main.  
Absents: MM. ...

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil d

M. ... ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

M. le Président a ouvert la séance et constitué le dossier dommages (reconstitution en identique) de la villa "Le Souvenir", le travail sera confié à M. Barca, Architecte agréé du MRU.

VU

4 OCT 1948

VU

La Rochelle, le 13 OCT 1948

Pour le PRÉFET,  
Le Chef de Division Délégué



*[Signature]*

Fait et délibéré à Royan  
les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre : MM. les membres présents

N'ont pas signé : MM.

Si le vote a eu lieu au scrutin public, établir à la suite la désignation de leur vote (Art. 51 de la loi du 5 avril 1884).

Mentionner à la suite la cause qui les a empêchés de signer (Art. 57 de la loi municipale).



Pour extrait conforme :

Le Maire,